

Le groupe des 27 Cnil européennes avait émis, en avril 2008, un avis sur les données personnelles enregistrées par les moteurs de recherche, dans lequel elles préconisaient leur effacement au bout de six mois (*voir Micro Hebdo n° 526, page 15*). Dans une réponse adressée, le 8 septembre, aux mêmes

Google prêt à réduire à 9 mois la conservation des données de ses utilisateurs

autorités européennes, Google annonce qu'il va réduire à neuf mois la conservation des données de ses utilisateurs. A cette occasion, il déclare que les adresses IP associées aux requêtes effectuées sur le moteur seront désormais « anonymisées » à l'expiration d'un délai de neuf mois (au lieu de dix-huit actuellement),

*Chaque semaine
M^e Alain
Bensoussan,
avocat à la cour
d'appel de Paris
et spécialiste en droit
de l'informatique,
vous informe
de vos droits.*



MARC MARTIN

sans toutefois spécifier les mécanismes utilisés. Enfin, Google annonce une autre modification importante. Pour informer clairement les internautes et les sensibiliser à la protection des données, un lien permettant d'en savoir plus sur sa politique de confidentialité figurera désormais sur sa page d'accueil. Mais

sur le fond, le moteur de recherche n'est pas encore prêt à se soumettre à la législation européenne sur la protection des données. Il considère, en effet, qu'elle ne lui est pas applicable, alors même qu'il dispose de serveurs et d'établissements en Europe. Les autorités européennes doivent mener prochainement des auditions au cours desquelles elles aborderont les points de discorde avec Google. Le chemin est encore long avant de pouvoir garantir les droits des internautes et assurer le respect de leur vie privée. A suivre...